



## Direction des Impôts des Non-Résidents

### Vos ressources :

[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) / Rubrique International

Vidéos pour les non-résidents



### Vos Contacts Pour joindre nos services, les usagers non-résidents peuvent :

- **nous contacter par téléphone**, du lundi au vendredi de 9 h à 16 h (heure de Paris) :
  - pour les usagers particuliers : + 33 (0)1 72 95 20 42 ;
  - pour les usagers professionnels : + 33 (0)1 72 95 20 31 ;
- **prendre un rendez-vous** en présentiel sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « [Contact et RDV](#) » ;
- **utiliser la messagerie sécurisée** accessible via l'[espace Finances publiques](#) sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ;
- **adresser un courrier postal** à :
  - **Service des impôts des particuliers non-résidents** (pour l'impôt sur le revenu) :  
10 rue du centre - TSA 10010 - 93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX
  - **Recette des non-résidents** (base et calcul de l'IFI et enregistrement) :  
10 rue du centre - TSA 50014 - 93465 NOISY LE GRAND CEDEX
- **nous retrouver sur nos pages [Facebook](#) et [Instagram](#)**. Ces canaux de communication viennent compléter les informations de la rubrique « [International](#) » du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

**Attention** : les impôts locaux (taxes foncières, taxe d'habitation,...) ne relèvent pas des attributions des services de la Direction des Impôts des Non-Résidents. **Pour toute question ou démarche relative aux impôts locaux, rapprochez-vous des services fiscaux du lieu de l'immeuble concerné.**